



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : transports routiers

Question écrite n° 48703

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'inquiétude que suscite chez les propriétaires-transporteurs de la Guadeloupe l'application de la loi d'orientation des transports intérieurs (Loti). Compte tenu des spécificités locales, des traditions, des impératifs économiques et sociaux, il lui demande de lui indiquer ce qu'il compte faire en urgence pour rassurer les professionnels des transports de voyageurs quant à leur avenir, à la pérennité de leur entreprise et à la sauvegarde de leurs investissements.

Texte de la réponse

Informe des difficultés dont fait état l'honorable parlementaire, le Premier ministre a confié le 25 février 1997, dans le cadre de l'article L.O. 144 du code électoral, à M. Yvon Jacob, député d'Ille-et-Vilaine, une mission d'études auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme tendant, soit à assurer une application satisfaisante du dispositif actuel, soit à suggérer les adaptations qui lui paraîtraient nécessaires. Le Premier ministre a souhaité que les conclusions de cette mission d'études lui soient remises pour le 30 avril au plus tard.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48703

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 906

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1915